

BHL-Europe en quelques mots

Finalité du projet: construire une bibliothèque digitale donnant un accès libre à la littérature sur la biodiversité

▪ **Qu'est-ce que BHL-Europe ?**

Biodiversity Heritage Library for Europe, littéralement Bibliothèque du Patrimoine de la Biodiversité pour l'Europe (BHL-Europe), est un programme ambitieux et innovant, financé par la Commission européenne, qui a démarré le 1er mai 2009. BHL-Europe a pour finalité la création d'une bibliothèque mondiale de la vie en réunissant les collections numériques européennes de la littérature de la biodiversité, sur un seul portail en ligne, accessible gratuitement.

▪ **Pourquoi avons-nous besoin de BHL-Europe ?**

Les bibliothèques des musées d'histoire naturelle et des jardins botaniques européens détiennent ensemble la majorité des connaissances publiées dans le monde entier sur la découverte et la description subséquente de la diversité biologique. À l'heure actuelle, cette pépinière de connaissances n'est disponible que pour les quelques personnes qui peuvent avoir un accès direct à ces collections. De ce fait, le corpus des connaissances sur la biodiversité est, en réalité, hors de portée d'une multitude d'utilisateurs potentiels.

La majorité des publications anciennes sont rares, n'ont qu'une distribution mondiale limitée, et ne sont disponibles que dans un nombre très restreint de bibliothèques. Ces collections ont une valeur exceptionnelle pour la recherche scientifique, car la biologie systématique se base - plus que toute autre science naturelle - sur la littérature historique. La mise à disposition sur internet en libre accès de ces collections est d'une grande importance non seulement pour les scientifiques, mais aussi pour un public plus large.

▪ **Quel est l'objectif de BHL-Europe ?**

BHL-Europe met l'accent sur l'interopérabilité des bibliothèques numériques et dépôts européens existants, pour fournir un accès libre au grand public et aux scientifiques via un portail Web unique et par le biais d'Europeana. Il n'est pas de musée d'histoire naturelle ou de jardin botanique dont la bibliothèque détienne le corpus complet de la littérature de référence en sciences naturelles. Pour cette raison, BHL-Europe est une fédération de nombreuses institutions dont votre institution peut également faire partie.



▪ **Quels sont les avantages d'un partenariat avec BHL-Europe ?**

- BHL-Europe accroît la visibilité de votre contenu, augmentant ainsi la visibilité de votre institution.
- BHL-Europe met en place un système de préservation durable et d'archivage pour stocker, traiter, gérer et migrer vos données. BHL-Europe développe donc des stratégies et des processus pour la préservation à long terme des données produites par les programmes de numérisation relatifs à la biodiversité.
- BHL-Europe fournit un accès multilingue à votre contenu, vous épargnant ainsi les coûts de création d'un portail multilingue.
- BHL-Europe enrichit vos métadonnées de sorte que chaque fournisseur de contenu peut récupérer et réutiliser les données améliorées.
- BHL-Europe vous donne accès à une importante masse d'informations efficiente et à jour, et à un réseau de collaboration pour vous aider à mettre en œuvre les meilleures pratiques.
- BHL-Europe fournit des outils et des technologies performants et à faible coût, efficaces pour la mise en ligne de contenu numérique et la gestion de projets de numérisation dans le domaine de la biodiversité.
- BHL-Europe vous aide à produire un texte océrisé (OCR) de bonne qualité à partir de l'image des pages scannées, pour l'analyse ultérieure des données et l'enrichissement des métadonnées.
- BHL-Europe donne accès à des outils d'intelligence taxonomique afin de faciliter la recherche d'informations sur un taxon donné.
- La diffusion de BHL-Europe veut atteindre un vaste groupe d'utilisateurs cibles pour accroître l'utilisation de vos données et de votre contenu. Ainsi, BHL-Europe offre la possibilité, pour un bon rapport coût-efficacité, de multiplier l'impact de vos activités d'édition et de devenir un partenaire de choix pour les utilisateurs individuels, la communauté professionnelle, et d'autres organisations, y compris les gouvernements nationaux.
- BHL-Europe rend son contenu accessible sur Europeana - une plateforme de recherche d'une série de bibliothèques numériques européennes. Cela augmentera la visibilité du contenu de BHL-Europe, et permettra également d'accroître la visibilité de vos données. Comme Europeana enrichit aussi vos métadonnées, ces nouvelles métadonnées pourront aussi être récupérées par BHL-Europe. BHL-



Europe bénéficie du réseau et des capacités de renforcement des connaissances d'Europeana, augmentant ainsi l'accès à l'état de l'art recherche et technologies. Le partenariat avec Europeana, institution dont l'avenir est assuré, va également renforcer la pérennité de BHL-Europe.



Droits de propriété intellectuelle

Le but principal de BHL-Europe est de rendre la connaissance relative à la biodiversité disponible en libre accès pour un large panel d'utilisateurs finaux. La valeur ajoutée par le projet n'est pas tant la mise à disposition des publications en ligne, que les conditions de libre accès. C'est pourquoi la prise en compte des droits intellectuels est fondamentale pour atteindre cet objectif.

Le propos de ce résumé est de décrire les éléments des droits de propriété intellectuelle (IPR) qui doivent être pris en considération dans le cadre de la digitalisation et de la mise en ligne des collections sur la biodiversité des bibliothèques partenaires du projet BHL-Europe. Numériser des œuvres protégées et les rendre publiquement accessibles sans tenir compte des droits d'auteur et des autorisations présente de sérieux risques.

L'adhésion aux principes et aux exigences de BHL-Europe en matière de droit d'auteur est indispensable au succès et à la pérennité du projet. Tous les partenaires de BHL-Europe doivent donc bien comprendre ce qui suit :

- Les partenaires de BHL-Europe sont responsables de la fourniture de contenu et de données qui n'enfreignent pas les droits de propriété intellectuelle de tiers.
- Les activités de BHL-Europe traversent de nombreuses juridictions en terme de partenaires impliqués, d'origine de matériel à numériser, et de législation applicable au droit d'auteur. Il est dès lors nécessaire que chacun des partenaires du projet soit au fait de la législation en application dans son propre pays.
- Le projet partage des données (et du contenu) avec d'autres projets comme BHL, EOL et Europeana. Il est essentiel que les partenaires du projet veillent à ce que les travaux et les données qu'il fournissent à BHL-Europe puissent également être partagés avec chacun de ces autres projets.
- Les partenaires de BHL-Europe doivent garantir que les contenus numérisés fournis au projet le sont en libre accès aux termes de la licence Creative Commons, comme stipulé dans la description du projet par la Commission européenne.
- Ni le projet BHL-Europe, ni les fournisseurs de données ou de contenu ne peuvent se prévaloir de droits de propriété intellectuelle sur les copies numériques de travaux originaux tombés dans le domaine public. Les ouvrages dans le domaine public peuvent être réutilisés ou exploités par



quiconque souhaite les utiliser, y compris à des fins éducatives, non-commerciales ou commerciales.

- L'utilisation de mesures techniques de protection, comme des filigranes numériques apparents ou l'interdiction de copie, n'est pas compatible avec le principe de libre accès de BHL-Europe. La mise en œuvre de ces technologies peut ne pas respecter ou reconnaître les concepts subtils et subjectifs d'utilisation équitable ou d'usage loyal ou les autres exceptions au monopole des droits d'auteurs.
- Ni les données, ni le contenu fournis à BHL-Europe ne peuvent être restreints par des droits de souscription ou d'autres contrôles d'accès qui requièrent un paiement.

Les nouveaux partenaires de BHL-Europe seront tenus de signer un mémorandum d'accord qui détaille en outre les conditions dans lesquelles le contenu et les données sont mis à la disposition du projet. BHL-Europe fournira aux partenaires du projet un guide de bonnes pratiques IPR, qui inclut des informations complémentaires sur la gestion des risques relatifs aux droits de propriété intellectuelle, l'affranchissement des droits, la diligence raisonnable et les licences Creative Commons.

